

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-185
Occupation du domaine public
Parking de la MJC

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande par laquelle La Poste sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public à l'occasion de travaux effectués sur leur site,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Poste est autorisée à stationner huit véhicules sur le parking de la MJC pendant la durée des travaux, du mercredi 17 septembre au vendredi 21 novembre 2025.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront fournies et mises en place par le service LESRA.

ARTICLE 3 : La Poste, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.